

ST34. Géographie et sociologie électorales : duel ou duo ?

Eric Saverese
Université de Nice Sophia Antipolis
UMR CEPEL 5112 CNRS
eric.saverese@wanadoo.fr

**MOBILISATION COLONISTE OU VOTE IDENTITAIRE ?
Une note de recherche sur l'expression électorale de l'antisémitisme dans le
département d'Oran (XIX e –XXe)¹**

Ce travail s'inscrit dans une recherche plus globale, entamée depuis quelques mois à partir de matériaux empiriques compilés au *Centre des Archives d'Outre Mer* (Aix en Provence). A ce jour inachevé, le projet de recherche, défini à moyen terme, porte sur l'étude de *la construction de la citoyenneté dans l'Algérie coloniale* : il s'agit de comprendre comment, dans le cadre d'un régime politique et d'un contexte social distinct de celui de la métropole, les Français d'Algérie sont devenus électeurs – citoyens, en interrogeant notamment les significations qu'ils sont susceptibles d'attribuer collectivement à l'acte électoral. Pour contribuer à cette étude, ont été notamment dépouillées les listes électorales établies dans les communes de l'ancien département d'Oran, de la fin du XIX e siècle à la veille de la seconde guerre mondiale. En dépit de l'énorme masse de matériaux déjà disponibles, une telle restriction géographique pourra être justifiée à la fois sur le plan pratique et sur le terrain épistémologique :

- au plan pratique, c'est la primauté accordée à la conservation des *archives de souveraineté* (décisions de justice, textes règlementaires, réformes des administrations coloniales avec le passage du *régime du sabre* au *gouvernement civil*), au moment où l'administration française quitte l'Algérie, qui explique ce choix, puisque les listes électorales des anciens départements d'Alger et de Constantine sont restées en Algérie² : on a ainsi utilisé les données directement disponibles, seule leur insuffisance pour traiter la question posée justifiant à notre sens le détour par les archives conservées en Algérie ;

- toutefois, l'usage de telles données géographiquement ciblées pourra également se justifier au plan épistémologique : le département d'Oran est celui où la proportion des anciens « Européens » - donc des électeurs potentiels qu'il s'agit d'étudier - est la plus forte, avec de nombreux étrangers progressivement faits français, notamment à partir de 1889. Si bien que dans les années 1850, les débats au sein des Conseils Municipaux se sont parfois déroulés en Espagnol ou en Italien, en raison de la très forte proportion « d'étrangers » en voie de francisation. De la sorte, le département d'Oran offre d'aborder les comportements électoraux d'un grand nombre d'Européens devenus nationaux citoyens dans la seconde partie du XIXe siècle – et ainsi leur intégration³ dans la communauté nationale à laquelle contribue

¹ L'inachèvement de ce travail nous conduit à présenter le présent papier comme une *note de recherche* : il s'agit principalement de proposer, à partir d'une première exploitation de matériaux empiriques, un certain nombre d'hypothèses, et non de soumettre à la discussion les résultats d'une recherche plus aboutie.

² Sans que nous sachions d'ailleurs dans quelle mesure – et dans quel état – elles y ont été conservées.

³ Au sens Durkheimien (Durkheim, 2007) *d'attribution d'un sens à la vie collective*, l'intégration faisant pour le sociologue français le pendant de l'anomie.

Congrès AFSP Strasbourg 2011

l'attribution du droit de vote. En outre le régime colonial étant appliqué de façon homogène d'Alger à Constantine, en passant par Oran, il n'y a pas de sérieuses raisons de penser que *les significations politiques du vote* soient fort distinctes d'un territoire à un autre, et ainsi que le département d'Oran ne puisse constituer un *case study* dont les enseignements dépassent ses limites géographiques – ce que permettent d'éprouver bon nombre d'analyses spatiales du comportement électoral depuis les travaux pionniers, récemment réédités, d'André Siegfried (2010) et de Paul Bois (1984). Enfin, s'agissant de l'objet ici balisé, la présence de convulsions antisémites dans les trois départements est d'ailleurs bien attestée par les historiens, ce qui permet de supposer (même si la maxime doit être manipulée avec prudence dans l'espace épistémologique des sciences sociales⁴) qu'ici où là dans l'Algérie coloniale les mêmes causes, c'est à dire les propriétés structurelles de la société coloniale, sont susceptibles de produire des effets similaires – soit un acte électoral soit la signification politique est pour partie à chercher dans l'appartenance à une communauté confessionnelle. Dans ces conditions, limiter l'analyse aux significations de la participation politique dans le département d'Oran correspond plus à la recherche d'un *effet de loupe* (Strudel, 1996) qu'à une limite géographique – la présence d'un grand nombre de nouveaux électeurs et de sérieuses convulsions antisémites permettant de supposer que le cas ici sélectionné est propice à mettre en évidence l'expression électoral de l'antisémitisme dans l'Algérie coloniale.

Ce dernier point constitue bien le « fil rouge » de la présente *note de recherche*, conçue comme *une première étape d'une analyse plus globale de la mobilisation politique des Français d'Algérie* ; une mobilisation politique qui ne peut être abordée qu'en ajustant les éléments explicatifs utilisés à la situation spécifique de l'Algérie coloniale. C'est la raison pour laquelle il convient de souligner, à titre de propos liminaire, dans quelle mesure rien ne permet de considérer que les Français d'Algérie soient devenus électeurs dans des conditions strictement similaires à celles des Français de métropole : si la loi est égale pour tous, les situations pratiques dans lesquelles elle peut être adaptée ou instrumentalisée peuvent considérablement en modifier le sens.

Français d'Algérie et Français de métropole : une situation décalée

La multiplication de travaux de sociologie historique de la citoyenneté réalisés à partir de données collectées en France métropolitaine a permis de mettre en évidence la plupart des ressorts de la mobilisation politique : émergence d'une socialisation à l'opération électorale et d'une signification politique du vote dès l'époque des monarchies censitaires (Guionnet, 1997), transformations structurelles de la société et d'une opération électorale progressivement solennisée via le secret de l'isolement (Garrigou, 2002), mise en scène rituelle et individualisation progressive de l'acte électoral (Deloye, Ihl, 2008). Or, de telles catégories analytiques ne peuvent être transposées en bloc pour aborder la situation électorale dans l'Algérie coloniale. En effet, la colonie n'apparaît pas comme le simple prolongement outre mer de pratiques de discrimination politique élaborées en métropole dans le cadre d'une République coloniale (Bancel, Blanchard, Vergès, 2003) ; au contraire, le régime colonial est largement construit en dérogation⁵ par rapport au principe de l'égalité républicaine (Savarese, 2007). Comme le souligne Emmanuelle Saada (2003), en dépit d'une identité de principes juridiques comme le *droit du sol*, le sol métropolitain est politiquement bien plus fertile que le

⁴ On renvoie ici à l'analyse des propriétés de l'espace de l'enquête abordées par Jean – Claude Passeron (1991).

⁵ Et cela tout particulièrement dans le cadre d'une Algérie coloniale qui fut, avec la Nouvelle Calédonie, la seule véritable colonie de peuplement (Merle, 1995), les deux territoires étant d'ailleurs historiquement liés par le transfert au bagne calédonien des insurgés Kabyles après 1871, et par la tentative de s'inspirer de l'Algérie en Nouvelle Calédonie, sans que les situations ne puissent être harmonisées.

Congrès AFSP Strasbourg 2011

sol colonial : tandis qu'un étranger peut devenir national citoyen en métropole par la naturalisation, et que ses enfants sont toujours incorporés, à la suite, dans la communauté des nationaux citoyens via le droit du sol, un indigène musulman est Français de nationalité sans accéder à la citoyenneté, et ni lui ni ses enfants ne peuvent, en principe, prétendre à la naturalisation qui ne concerne, dans les faits, qu'une poignée d'individus (Blévis, 2003) : l'essentialisation de la différence constitue le principal obstacle à toute conversion juridique et même confessionnelle des « sujets français » de confession musulmane.⁶

Dans ces conditions, l'exclusion de la participation électorale de l'immense majorité de la population est progressivement devenue compréhensible : le recours à la biologie des populations contribue à naturaliser la différence culturelle et, partant, à justifier la distinction juridique progressivement élaborée entre *Français citoyens* (les Français d'Algérie) et *Français non citoyens* (les Français musulmans). Une séparation qui n'abolit pas les relations interindividuelles mais qui freine très sensiblement toute logique de métissage biologique et social, puisqu'il se murmure qu'entre chrétiens et musulmans, *on pouvait être frère mais pas beau frère* : la frontière politique se superpose durablement à un véritable interdit sexuel qui fait de l'Algérie coloniale une société relativement segmentée, pendant que l'exode rural, l'industrialisation, l'*étatistation* de la société (Noiriel, 1992) et la transformation des « solidarités » (Durkheim, 2007) participent, en métropole, à l'assimilation républicaine et à la construction d'une *communauté de citoyens* (Schnapper, 1991). Au contraire, les logiques de socialisation politique et de mobilisation électorale des Français d'Algérie s'inscrivent dans un contexte initialement marqué par la séparation entre « européens » et « indigènes »⁷ (décret de 1831), puis par la distinction impériale entre « Français citoyens » et « Français non citoyens » (Sénatus Consulte de 1865). Mais deux dispositions allaient profondément modifier la carte politique de l'Algérie coloniale : d'abord la *naturalisation des juifs* (décret Crémieux de 1870, qui en fait des citoyens français), puis l'accès à la citoyenneté des Européens après la loi sur l'attribution de la nationalité via le double droit du sol de 1889. Fin XIX e, un droit spécifique au régime colonial sépare durablement des *Français citoyens*, appelés les *Français d'Algérie* (qu'ils soient anciennement Français, indigènes de confession juive ou Européens progressivement naturalisés) et des *Français non citoyens* (les seuls Français de confession musulmane). Les Français d'Algérie sont ainsi nés de l'assimilation juridique au corps des Français citoyens des Européens de confession chrétienne et des anciens indigènes de confession juive⁸. Mais si l'acte de naissance de cette « communauté » artificielle et bigarrée repose inséparablement sur les dispositions de 1870 (naturalisation des

⁶ Les musulmans convertis à la religion chrétienne sont d'ailleurs durablement catégorisés comme *musulmans chrétiens* (Henry, 1994), tandis qu'un citoyen français converti à l'Islam, comme le peintre Ernest Dinet, conserve son statut de citoyen français et ses droits politiques. On le voit : les usages du droit colonial ne s'expliquent que par des éléments qui lui sont extérieurs.

⁷ Les « Européens » sont Français (par le droit du sang instauré par Napoléon), mais aussi étrangers, c'est à dire Espagnols, Italiens, Maltais - généralement en provenance du pourtour méditerranéen ; les « Indigènes » sont segmentés selon leur appartenance confessionnelle, puisqu'ils sont juifs ou musulmans. Pour plus de précision sur les logiques d'accès à ou d'exclusion de la communauté des nationaux citoyens voir aussi le travail de Patrick Weil (2002).

⁸ Pour plus de détails sur ces questions on peut se reporter aux travaux de l'ensemble des historiens, où à la présentation que nous proposons dans notre livre sur les pieds – noirs (Savarese, 2002). La distinction entre pieds – noirs et Français d'Algérie n'est pas rhétorique mais sociologique, et correspond à deux situations bien historicisées : sont pieds – noirs les anciens Français citoyens de l'Algérie coloniale « rapatriés » en métropole, tandis que sont Français d'Algérie les membres d'un groupe d'individus artificiellement construit par le droit, et sur le terrain colonial : contrairement à celle de Français d'Algérie, la notion de pieds – noirs de saurait avoir de sens juridique ! Il se pourrait d'ailleurs bien que la tristesse observable chez des actuels pieds – noirs s'explique autant par la nostalgie du pays perdu que par la l'absence d'un socle identitaire mis à mal par la disparition – de facto, via la décolonisation - des Français d'Algérie.

Congrès AFSP Strasbourg 2011

juifs) et de 1889 (insertion progressive au sein des Français citoyens des Européens d'Algérie), deux éléments expliquent que les modalités pratiques et symboliques de l'appartenance au corps des électeurs citoyens varient par rapport à la métropole.

1/ Primo, dès 1848, et la proclamation de la seconde République, trois départements français sont créés en Algérie, et le vote est accordé aux seuls citoyens français, auxquels les juifs n'appartiennent pas encore. Et même avec l'élargissement des droits politiques aux juifs (1870), la République reste fidèle à « l'esprit » du Sénatus Consulte de 1865, dont les grandes lignes sont reprises dans la loi de 1919 : la naturalisation implique le renoncement au statut personnel, et, dans une ce que les historiens décrivent comme une « connivence totale », colons et députés élus en Algérie font échouer, à Paris, toute tentative d'évolution des statuts⁹ (Ageron, 1978). Si les juifs ont accepté de renoncer à leur statut personnel pour devenir citoyens, les musulmans refusent dans leur immense majorité, et restent assignés au statut de Français non citoyens¹⁰. Ainsi, le décret signé par Adolphe Crémieux, ministre de la justice et président de l'Alliance Israélite Universelle, n'intervient qu'au terme d'un long processus visant, en Algérie comme en métropole, à l'intégration des juifs dans la communauté des citoyens ; un processus entamé dès 1830 (lorsque les tribunaux rabbiniques sont abolis et remplacés par les tribunaux français pour statuer sur les affaires concernant les « sujets » de confession juive), valorisé par l'assimilation culturelle des enfants juifs dans les écoles françaises, et notamment prolongé par une pétition massivement signée par 10 000 Juifs d'Algérie et remise à Napoléon III lors d'un voyage en Algérie (1860) – l'une des visites « d'information » de l'empereur à l'origine du Sénatus Consulte de 1865. En raison de leur ancien statut d'indigène, les Juifs sont devenus citoyens tardivement dans l'Algérie coloniale, alors qu'en métropole ils accèdent à la citoyenneté au moment où celle-ci est définie dans le cadre du transfert de souveraineté à la nation opéré au moment de la Révolution Française.

2/ Secundo, l'instauration de la citoyenneté dans l'Algérie coloniale s'inscrit historiquement en décalage par rapport à la situation métropolitaine : non seulement les Français d'Algérie ont appris plus tardivement que les Français de métropole les règles du jeu électoral, mais ils ont progressivement incorporé les usages de l'acte de vote dans d'autres conditions. En effet, si la constitution de 1848 divise l'Algérie en territoires civils d'une part, et en territoires militaires d'autre part¹¹, si la seconde République instaure, pour l'Algérie, des communes et des conseils généraux administrés par des élus, si 4 députés sont attribués à l'Algérie en vue des élections législatives de 1848, l'expérience « libérale » est de courte durée : dès 1851, les conseils municipaux, qui manifestaient leur indépendance vis à vis de la métropole, avaient été dissout et remplacés par des commissions municipales nommées ; en outre, les conseils généraux n'avaient jamais été créés. A la suite, la constitution de 1852 n'accorde pas de représentants au corps législatif à l'Algérie, alors considérée par Napoléon III comme « un boulet attaché aux pieds de la France » : il semble que malgré le succès électoral obtenu lors du plébiscite de 1852, à la suite d'une forte propagande en faveur de Napoléon orchestrée par l'administration du général Randon, le Prince Président n'ait pardonné ni le vote réservé des colons, globalement hostiles au régime du sabre, ni l'apathie des autres citoyens aboutissant

⁹ L'un des exemples de cette activité est l'échec du projet Blum – Violette, ce dernier étant à l'époque gouverneur général de l'Algérie, projet qui n'arrivera jamais dans l'hémicycle.

¹⁰ Dominique Colas (2004), souligne que le blocage du statut des musulmans ne saurait s'expliquer par leur seul refus de renoncer à leur statut personnel : les indigènes des 4 communes du Sénégal, musulmans compris, ont obtenu la naturalisation et la citoyenneté indépendamment de leur statut personnel, sans remettre en cause la suprématie des colons.

¹¹ Les premiers sont érigés en départements, subdivisés en arrondissements et communes, et administrés par des préfets, sous préfets et maires élus dans les communes de plus de 3000 habitants ; les seconds sont administrés par des généraux et des officiers, sous les ordres du gouverneur général.

Congrès AFSP Strasbourg 2011

au demi échec enregistré lors du plébiscite de 1851 – soit 7611 voies pour, 6448 voies contre (Rey – Goldzeiguer, 1983). Dans ces conditions, l'Algérie est placée, dès 1852, sous le régime des décrets, et administrée directement par Napoléon, celle ci repassant même, dès 1860, au régime militaire intégral. Il faut donc attendre 1866 pour qu'une réforme permette de revenir à 1848, avec l'élection des conseils municipaux par quatre collèges (Français ou naturalisés de plus de 21 ans ; indigènes musulmans ; indigènes israélites ; étrangers¹²), puis la chute du second empire pour que des députés soient de nouveaux élus en Algérie (par les seuls Français citoyens). L'Algérie obtient alors 6 députés, soit deux par départements, ce que les colons estiment insuffisant au regard de la population totale de la colonie ; mais, compte tenu du déni de droit de vote aux indigènes et aux étrangers, une telle disposition officialise également la fiction de la représentation de toute l'Algérie par une minorité organisée. Quoi qu'il en soit, un fait n'est pas douteux : l'expérience des urnes, pourtant si fondamentale pour attribuer progressivement un sens individuel à un vote, est considérablement retardée pour les Français d'Algérie. Ces derniers n'auront point l'expérience des premières consultations électorales sous les monarchies censitaires, et n'auront participé à des élections législatives qu'au cours d'une brève expérience située entre 1848 et 1851. Si bien qu'à la chute du second empire, l'essentiel de leur apprentissage de l'opération électorale se résume aux trois années de libéralisation qui suivent la seconde République, et aux trois plébiscites de Louis Bonaparte. En outre, les usages du suffrage universel n'y sont pas en tout point conformes aux usages métropolitains : le gouvernement par des élus n'intervenant qu'avec l'instauration de la III^e République, au moment où les colons rejettent le vieux *régime du sabre*, l'enjeu est d'abord de défendre l'assimilation de la colonie à la métropole, via l'envoi de députés à l'Assemblée Nationale et à travers un investissement local des colons dans des institutions telles que les Délégations Financières Algériennes. D'où la méfiance de colons « algériens » organisés à l'égard de Louis Bonaparte, alors que les paysans de France métropolitaine – qui ne constituent alors qu'une *classe en soi* - voient en lui un protecteur dans des conditions bien décrites par Marx (1984).

Au moment de la chute du second empire, puis de l'instauration de la III^e République, les Français d'Algérie n'ont donc pratiquement jamais voté, et leur participations aux quelques consultations organisées reste faible. Aux élections législatives de 1848, il n'y a que 3144 inscrits sur le territoire civil de province d'Oran, et moins de 10 000 dans toute l'Algérie lors du plébiscite de 1870, où le « oui » n'atteint que 42 %, et alors que l'opposition au « royaume arabe » gagne les grands centres urbains (Rey Goldzeiguer, 1983). Mais il convient de le montrer : avec une mobilisation politique qui n'est progressivement plus l'apanage des sites de colonisation isolés et contrôlés par les militaires, dont le rôle, en ces lieux reculés où les Français d'Algérie vivent largement isolés, est aussi celui d'agents de socialisation politique, les intérêts des colons ne sauraient être considérés comme le seul ressort de la politisation des Français d'Algérie. Car la mobilisation est aussi urbaine sur une terre coloniale marquée par de forts contrastes.

Mobilisation rurale et mobilisation urbaine : une Algérie bigarée

Les premières expériences de participation électorale dans l'Algérie coloniale rendent compte, on l'a dit, d'une certaine apathie politique¹³. Quelques données l'illustrent avec force, s'agissant plus précisément de la province d'Oran : lors des élections législatives du 24 avril

¹² Pour les trois derniers collèges l'on ne devient électeur qu'à 25 ans.

¹³ Sur les chiffres qui suivent concernant la participation électorale dans les premières années qui suivent la seconde République proviennent du dossier E 175, Documents et statistiques sur les élections à Oran, disponible au CAOM.

Congrès AFSP Strasbourg 2011

1848, seuls 1276 électeurs (sur 3144 inscrits) ont participé (soit à peine plus de 40 %) ; le 18 juin 1848, ils sont 1103 à voter sur 2931 inscrits (soit un taux de participation inférieur à 38 %). Enfin, aux élections du 26 mai 1849, le taux de participation reste faible, et en recul par rapport aux consultations précédentes (moins de 35 %). Au sein d'une colonie découvrant l'opération électorale, l'apathie politique semble devenir la règle, et la mobilisation politique l'exception. Lors du plébiscite de 1851, seuls 47 % des électeurs ont participé au scrutin à Alger, contre 41 % à Oran. Mais cette apathie n'est qu'une donnée moyenne qui cache certaines disparités, en particulier la forte mobilisation des électeurs dans les territoires militaires : dans la province d'Oran, la participation est très élevée en territoire militaire (80 %), où l'encadrement par l'armée et l'isolement géographique renforce le succès de la propagande officielle, mais elle n'est que de 44 % en territoire civil. On l'aura compris : sans incitation au vote encadré par des institutions, telle que l'armée, dont le rôle est central dans la société coloniale, l'apathie politique rend compte d'une absence de socialisation à la *civilisation électorale*. Or, au regard de l'opposition du colonat au régime militaire, il est difficile de supposer que le rôle d'encadrement des électeurs par l'armée, bien décrit par Annie Rey – Goldzeiguer (1983) puisse être pérenne.

En effet, à partir de 1870, la plupart des sites de colonisation agricoles de la province d'Oran placés en territoire militaire passent en territoire civil, et deviennent des communes de plein exercice : parmi d'autres exemples, il est possible de mentionner Arzew, Fleurus, Mascara, Nemours, Saint Denis du Sig, Sidi Bel Abbes, ou encore Tlemcen¹⁴. Or, si la forte croissance du nombre d'électeurs invite à décrire une véritable *mobilisation coloniste*¹⁵, la réalité est plus complexe : d'une part en ce sens que, dans la même période, la population « européenne » - précisément là où sont recrutés les nouveaux électeurs - a presque doublé (Kateb, 2004 a&b), ce qui invite à relativiser les taux de variation des inscrits puisqu'ils ne prennent pas en compte le fait que « l'assiette » des électeurs potentiels ne cesse de s'élargir via la croissance démographique ; d'autre part, la thèse de la mobilisation des seuls colons se heurte au fait que dans les mêmes communes devenues civiles, la croissance démographique se traduit par une diversification des propriétés sociales des habitants, au point que, globalement, la part des propriétaires cultivateurs diminue chez les électeurs : entre 1893-94 et 1936, le poids des propriétaires cultivateurs est passé de 65 à 49 % à Fleurus, de 81 à 7 % à Mascara, où encore de 20 à 15 % à Saint Denis du Sig. Beaucoup d'autres sites où la part des propriétaires cultivateurs est forte à la fin du XIXe siècle permettent de décrire la même tendance : le part des « colons » sur les listes électorales traduit la transformation du paysage social et se contracte presque partout, sauf pour de rares cas où elle reste stable (un peu plus de 40 % des inscrits pendant un demi siècle à Mazagan, et un peu plus de la moitié des électeurs à Misserghin, alors que les inscriptions sur les listes ont respectivement progressé d'environ 50 % et 40 %). Tout énoncé théorique souffrant de contre exemples dans un espace épistémologique défini comme non – poppérien (Passeron, 1991), il demeure vrai que la part

¹⁴ Les données qui suivent résultent essentiellement du dépouillement des listes électorales de 40 communes de plein exercice du département d'Oran (Cartons E1 à E 128, disponibles au CAOM), en suivant lesdites listes à partir des années 1870. En raison du caractère parfois lacunaire des documents, ont été privilégiées les listes des communes qui permettaient de suivre les électeurs entre 1893 – 94 (sinon avant) et 1936 – 38, pour aborder la politisation dans une dimension à la fois historique et sociologique. En raison des périodes d'établissement des listes, on a retenu les chiffres des années où les listes sont disponibles (1893 ou 1894, 1912 ou 1914, 1919 ou 1929 ou 1921, 1929 ou 1930 ou 1931, enfin 1936 ou 1936), ce qui signifie que l'évolution des inscriptions peut être suivie sur un demi siècle avec – sauf lacunes - 5 repères chronologiques.

¹⁵ Entre 1893-94 et 1936-38 soit sur près d'un demi siècle, le nombre d'électeurs a cru respectivement de 106 % à Arzew, de 144 % à Fleurus, de 1663 % à Mascara, de 150 % à Nemours et de 172% à Saint Denis du Sig – pour Sidi Bel Abbes et Tlemcen les données sont lacunaires mais les chiffres disponibles signalent que sur des périodes plus courtes les électeurs inscrits sont en très forte hausse (triplement à Sidi Bel Abbes entre 1894 et 1939, et 1,5 fois plus d'électeurs à Tlemcen entre 1894 et 1920).

Congrès AFSP Strasbourg 2011

des propriétaires cultivateurs a légèrement augmenté, entre 1893 – 94 et 1936 – 38 chez les électeurs de Arzew et de Nemours ; mais elle n’y représente respectivement que 10 % et 8 % des inscrits en 1936, alors que dans les deux cas, au cours d’un demi siècle, les inscriptions ont plus que doublé : elles ont donc augmenté bien plus vite que les colons. Enfin, comme s’il s’agissait d’exemplifier l’association analytique promue par Claude Lévi-Strauss (1961) entre la géographie et l’histoire, la géographie de l’Algérie coloniale rend précisément compte de son histoire (Thénault, 2008), et ainsi de l’implantation politique des électeurs ; en particulier, elle incite à la prudence s’agissant d’une colonie où la plupart des électeurs citoyens sont concentrés dans les grandes villes côtières¹⁶, tandis que de petite communes rurales comme Aboukir ou Siddi Chami n’ont jamais dépassé les 150 électeurs inscrits, et cela même à la veille de la seconde guerre mondiale. L’extrême concentration des électeurs dans les grandes villes relativise encore le poids électoral des colons : pour ne considérer que la ville d’Oran, les électeurs inscrits sont passés, entre 1893 et 1936, du nombre de 5585 à celui de 28 557, soit une hausse de plus de 411 %. Non seulement le quintuplement des électeurs inscrits sur les listes de la commune d’Oran, en un demi siècle, représente l’une des plus fortes croissances des inscriptions des Français d’Algérie parmi les communes du département¹⁷, mais il est possible d’estimer, sans grand risque d’erreur, et cela même sur la base d’un dépouillement exhaustif mais non systématique des listes électorales, que la seule ville d’Oran compte plus de la moitié des électeurs du département¹⁸ à la veille de la seconde guerre mondiale. Or, la part des propriétaires cultivateurs parmi les électeurs inscrits à Oran n’a légèrement dépassé les 3% que ponctuellement, à la fin du XIX e siècle, et s’établit à moins de 2 % à la veille de la seconde guerre mondiale. La présence des colons ne fait donc sens pour expliquer la mobilisation électorale que dans les contrées rurales reculées, avec souvent une ou deux centaines d’électeurs et des liens d’interconnaissance forts entre les inscrits.

Qui sont donc ces Français d’Algérie qui se rendent de plus en plus nombreux aux urnes, et comment expliquer leur forte mobilisation électorale, en soulignant que globalement leur participation électorale va progressivement devenir plus forte que celle des Français de métropole (Comtat, 2009), et cela alors même que leur accession à la citoyenneté a été historiquement décalée au sein d’un régime colonial sans rapport avec le principe de l’égalité républicaine ? Sans pouvoir associer aux statistiques construites à partir des listes électorales des données monographiques, qui manquent encore à ce travail, il est possible de dresser le portrait sociologique des Français d’Algérie qui sont électeurs, en s’appuyant notamment sur la situation de la commune d’Oran où résident la plupart des citoyens Français du département. Dès 1883, les propriétaires cultivateurs sont fort minoritaires, tandis que la plupart des électeurs occupent des emplois dans le bâtiment ou les services, comme employés dans les boutiques où les mairies. Environ 65 % des électeurs de la ville d’Oran sont, à la fin du XIXe siècle, des maçons, forgerons, menuisiers, mais également des employés de commerce, des employés municipaux, des cochers, des boulangers, des chaisiers ou des teinturiers. En ajoutant les près de 5 % d’inscrits déclarés sans activité (rentiers, étudiants, retraités), et les 3 % de propriétaires cultivateurs, on aura globalement identifié les ¾ des électeurs – les autres se partageant entre les commerçants, entrepreneurs, journaliers et

¹⁶ Une situation dont les implications dépassent le cadre de la colonie, puisque l’invention, au sein d’associations de pieds – noirs et de rapatriés, d’une tradition de pionniers bâtisseurs correspond à des stratégies identitaires et à des dynamiques de mobilisations collectives élaborées en métropole après 1962 (Savarese, 2002).

¹⁷ En l’état actuel de nos connaissances, et sous réserve des résultats d’un prochain dépouillement systématique des listes de tout le département, seule la commune de Mascara a un taux de croissance des électeurs qui est supérieur (1663 %), tandis que le chiffre concernant la commune de Mangin (412 %) est équivalent à celui d’Oran (411 %).

¹⁸ Sur les listes électorales des 40 communes dépouillées, les 28 557 électeurs d’Oran représentent bien plus que le total des autres en 1936.

Congrès AFSP Strasbourg 2011

professions qualifiées (comme ingénieur, magistrat, enseignant). Un demi siècle plus tard, des évolutions existent, la répartition entre professions et statut n'est certes pas reproduction à l'identique de celle de la fin du XIXe, mais globalement la réalité de la mobilisation est la même : les propriétaires cultivateurs ne représentent plus que 2 % des inscrits, alors plus de 70 % des électeurs sont employés, commerçants, où travaillent dans le bâtiment – le reste se partageant entre entrepreneurs, journaliers, professions qualifiées, inactifs... Même si une telle classification des activités professionnelles via les métiers et les statuts des Français d'Algérie demeure fragile¹⁹, elle constitue la seule entrée réaliste dans la carte des propriétés sociales des nouveaux électeurs ; donc l'un des plus sûrs moyens de mettre en doute la validité d'une hypothèse trop souvent admise sans être démontrée, selon laquelle le poids politique des colons serait lié à leur implantation électorale. En dépit de l'efficacité politique d'un groupe organisé et des soutiens mobilisables depuis la terre algérienne jusqu'en métropole, le pouvoir des « colons » - entendu au sens strict de propriétaire cultivateur, dont l'implantation et l'activité repose initialement sur les concessions de terre organisées par l'Etat colonisateur - ne repose pas sur leur poids électoral.

La mobilisation électorale a bien lieu, mais l'essentiel des électeurs se trouvent essentiellement dans les grandes villes, notamment côtières (Alger, Oran, Constantine, Mostaganem) où se concentrent les habitants de la colonie, ce qui permet de souligner que l'influence politique des colons repose plus sûrement sur leur action auprès des ministères, du parlement ou d'institutions spécifiquement coloniales comme les Délégations Financières Algériennes²⁰ que sur leur poids électoral ; et cela même s'ils sont électoralement mobilisés, notamment dans les petites communes rurales. Il convient donc de tester empiriquement l'hypothèse d'une mobilisation électorale également explicable par le facteur identitaire, selon laquelle le vote des Français d'Algérie traduirait au moins pour partie leur appartenance à la communauté des chrétiens.

Mobilisation religieuse et convulsions antisémites

Vérifier l'existence d'un tel registre de mobilisation électorale suppose d'observer, loin des communes rurales où se concentrent les colons et « semi colons » qui vivent des revenus issus de l'exploitation des terres, loin des sites de colonisation agricoles où les listes électorales municipales sont très proches des listes électorales des Délégations Financières Algériennes (listes sur lesquelles les colons sont surreprésentés), comment se comportent les électeurs potentiels lorsque la population est religieusement composite. Le *tableau général des communes de l'Algérie*, établi sur place par le gouvernement général de la colonie²¹, fournit

¹⁹ Un tel découpage de la population active s'appuie sur les remarques de Laurent Thevenot et Alain Desrosières (1996), indiquant que dans la seconde partie du XIXe siècle émergent les « emplois qualifiés », au côté de « journaliers » et de nombreuses professions dont les statuts ne sont pas précisés. D'où l'obligation de définir les électeurs tantôt à partir de leurs métiers (« Menuisier »), sans pouvoir identifier le statut (souvent mal défini à ce moment), tantôt à partir de statuts (« propriétaire cultivateur », « journalier »), mais sans grande précision sur le contenu réel de l'activité. Les commerçants et les entrepreneurs (ou industriels) sont également identifiés à un statut, tandis que les emplois qualifiés (enseignant, ingénieur) sont souvent repérés par métiers. Seules les informations inscrites sur les listes, en dépit de leur caractère parcellaire, ont pu être utilisées.

²⁰ Institutions dans lesquelles les colons sont surreprésentés, et dont les pouvoirs sont décisifs par exemple concernant le budget de la colonie. Seul groupe organisé en « groupe de pression », les colons et autres agriculteurs qui en dépendent (semi – colons) disposent d'une influence réelle qui va bien au delà de leur poids électoral, qui ne rend compte que de leur faible poids le paysage social de l'Algérie coloniale.

²¹ Ces données numérisées sont aujourd'hui partiellement disponibles sur le site de la bibliothèque nationale, à l'adresse <http://gallica.bnf.fr>

Congrès AFSP Strasbourg 2011

de précieuses indications sur ce point. Concernant le territoire civil d'Oran²², en 1884 les données démographiques sont les suivantes :

	Français	Israélites naturalisés	Indigènes Musulmans	Etrangers	Total
Communes de plein exercice (61)	47 475	12 484	93 826	78 481	232 266
Communes Mixtes (19)	9 772	1 886	410 686	4 526	426 870
Total	57 247	14 370	504 512	83 007	659 136

On le voit : sous la III^e République, et malgré l'installation d'un modèle de citoyenneté à la fois *individualiste et universaliste* (Nicolet, 2001) en métropole, les populations sont classées en Algérie selon leur nationalité et selon leur appartenance confessionnelle : les juifs devenus nationaux citoyens continuant d'être classés comme « Israélites naturalisés », les musulmans selon leur statut « d'indigènes », les « étrangers » en fonction de la coupure qui fait progressivement sens en métropole entre le national et le non-national (Noiriel, 2001). A la suite, à partir de 1892, les classifications intègrent la distinction entre musulmans (Tunisiens et Marocains) et non musulmans (Nationalités diverses) pour les non « natives », sans supprimer la catégorie « Israélite naturalisés », et en remplaçant les « Indigènes musulmans » par les « indigènes musulmans sujets Français », ce qui correspond exactement à la même population, mais avec un renouvellement de la dénomination. En 1892, la même opération de dénombrement statistique permet de produire les chiffres suivants.

	Français	Israélites naturalisés	Indigènes Musulmans Sujets Français	Marocains Tunisiens	Nationalités diverses	Total
Communes de plein exercice (79)	68 306	18 515	145 556	10 293	98 284	340 954
Communes Mixtes (18)	9 903	992	450 669	1 388	1 062	473 580
Total	78 209	19 507	596 225	11 681	108 912	814 534

²² Les communes situées en territoire militaire sont administrées par un maire qui est le commandant de cercle, et la commission municipale, nommée par le général, c'est à dire sous tutelle militaire. Même sous le régime civil de la III^e République, les administrateurs perpétuent la tradition (Julien, 1964, p. 435), ce qui rend délicat d'aborder la mobilisation électorale dans les territoires militaires.

Congrès AFSP Strasbourg 2011

Enfin, en 1897, les mêmes données aboutissent au dénombrement qui suit, avec les mêmes catégories de classement statistiques, sauf que la catégorie de sujets Français renvoie à ce moment à des populations plus détaillées, c'est à dire les « arabes », les kabyles », et les « Israélites du M'Zab » ; Autrement dit, il existe une différenciation au sein des « sujets d'empire » même si les chiffres publiés sont calculés en additionnant l'ensemble des individus qui relèvent de ces catégories. :

	Français	Israélites naturalisés	Sujets Français	Marocains Tunisiens	Nationalités diverses	Total
Communes de plein exercice (82)	84 070	20 448	163 576	9 816	99 704	377 614
Communes Mixtes (18)	11 484	907	463 799	1 895	12 078	490 163
Total	95 554	21 355	627 275	11 711	111 782	867 777

La lecture de ces données démographiques est dépourvue d'ambiguïté : ceux que la statistique coloniale recense parmi les Français, c'est à dire les nationaux citoyens *non juifs* et *non musulmans* (soit, compte tenu des origines du peuplement de la colonie, des catholiques) ont augmenté, dans les territoires civils du département d'Oran, de 66 % entre 1884 et 1897, via les implantations de populations et les « naturalisations » des européens ; dans le même temps, la population des « sujets » n'a augmenté de 24 %, celle des étrangers de 34 %, et celle des « juifs naturalisés » de 48 %. Dans ces conditions, les convulsions antisémites qui secouent le département d'Oran, et plus généralement toute l'Algérie²³, dans les dernières années du XIX^e siècle, ne sauraient être fondées sur une simple sur – croissance démographique des juifs, donc sur l'accession à une forte présence dans les urnes. La preuve en est d'ailleurs fourni par le fait que leur proportion au sein de la population dotée des droits politiques (Français plus Israélites naturalisés) n'est que de 20 % des citoyens en 1884, d'un peu moins de 20 % en 1892, et d'un peu plus de 22 % en 1897. Dès lors, si leur poids électoral est indiscutablement non négligeable - ce qui peut donner corps à la fiction du contrôle de la colonie par les juifs, il peut être considéré comme globalement stable dans les dernières années du XIX^e siècle.

Derrière les moyennes se cachent toutefois d'importantes disparités locales, puisque pour l'essentiel la population catégorisée sous le label de « Juifs naturalisés » est géographiquement concentrée. En effet, des communes de plein exercice du département telles que Arcole, Assi Bou Nif, Fleurus, Mangin, Mocta Douz, Sidi Chami ou Valmy ne comptent pratiquement pas de « juifs naturalisés », et le rythme de la mobilisation électorale y est variable ; lorsque qu'elle y est forte, elle traduit nécessairement d'autres motivations au vote, elle traduit nécessairement d'autres motivations au vote que la méfiance collective

²³ En témoignent de nombreux éléments factuels, comme la fondation du journal *L'antijuif*, par Max Régis, à Alger, en 1888, les émeutes antijuives dans l'Oranie en 1881, à Alger en 1884 et 1885, l'élection de listes antijuives aux élections municipales de Constantine (1896), ou encore l'élection à la mairie d'Oran (1925) puis à la députation (1928) du docteur Motte, à la tête de la ligue antijuive. Sans parler de l'élection d'Edouard Drumont, qui se présente comme le candidat « antijuif », comme député d'Alger, en 1898.

Congrès AFSP Strasbourg 2011

envers les juifs, telle que la défense des intérêts des propriétaires terriens qui y résident. Au contraire, la part des citoyens de confession juive est particulièrement significative dans des Communes bien plus peuplées comme Mascara (11 548 habitants en 1884), Mostaganem (12 072), Nemours (2435), Oran (54 347), Sidi Bel Abbes (21 4 985), Saint Denis du Sig (9528) ou encore Tlemcen (23 111). Quelques communes qui représentent plus de la moitié de la population d'un département qui en compte à ce moment 80 dans les territoires civil (Communes de plein exercice et Communes Mixtes), et à partir desquelles une corrélation peut être établie : là où la part des Français de confession juive naturalisés est forte, les taux de croissance des inscriptions sur les listes électorales sont également très élevés. En prenant appui sur la période située entre 1893 et 1912, dans la mesure où les données démographiques sur les populations des communes manquent pour la suite, en moins de 20 ans, en effet, le nombre des électeurs inscrits sur les listes électorales municipales a augmenté de 1099 % à Mascara, de 75 % à Nemours, de 103 % à Oran, de 124 % à Sidi Bel Abbes, de 150 % à Saint Denis du Sig, enfin de 35 % à Tlemcen²⁴. Il s'agit à chaque fois de villes où, comme à Oran, la part des Français nommés « Israélites naturalisés » est forte (plus de 40 % en 1897 à Oran où à Saint Denis du Sig). En outre la relative faible augmentation du nombre des électeurs à Tlemcen, comparé aux autres de de croissance des électeurs mentionnés, s'explique probablement par le fait que la population y stagne dans l'intervalle, et surtout que les citoyens de confession juive sont bien plus nombreux que les catholiques. De la sorte, l'éventuelle mobilisation de ces derniers ne saurait avoir, si elle était avérée, qu'un effet très relatif sur la croissance du nombre des inscrits sur les listes électorales. Si les résultats présentés demeurent partiels et doivent être renforcés par des données plus complètes – en particulier des statistiques sur la population de ces communes au XX^e siècle, il n'en demeure pas moins que la dynamique de mobilisation électorale se situe dans la durée sur les sites à forte population de confession juive : ainsi, l'on pourra mentionner par exemple un taux de croissance des électeurs inscrits, entre 1893 et 1936, qui se situe à 1663 % à Mascara, 150 % à Nemours, 411 % à Oran, ou encore 172 % à Saint Denis du Sig²⁵.

Les liaisons statistiques n'étant pas, à elles mêmes, leur propre explication, il n'est possible de leur donner une signification qu'à partir d'un travail d'interprétation. L'histoire de l'Algérie coloniale fournit de ce point de vue une première série d'indication : à la différence de la métropole, où les juifs peuvent accéder à la citoyenneté dès la Révolution Française, *les Français d'Algérie sont initialement devenus nationaux citoyens en tant que chrétiens* ; ce qui explique que si l'antisémitisme n'est pas, loin s'en faut, une idéologie liée à la situation coloniale, son expression est souvent plus virulente en Algérie qu'en métropole. Non pas que son contenu y soit distinct : ici comme là, il s'agit bien d'une idéologie laïque qui n'a d'autres fondements qu'imaginaires (Arendt, 1984), selon laquelle les juifs contrôlèrent discrètement la société et l'économie, et pervertiraient une « identité nationale » qu'il conviendrait de sauvegarder en les écartant de la communauté de citoyens ; une idéologie dont l'expression et l'application paroxystiques surviennent avec le gouvernement de Vichy, dont la politique antisémite concerne la « plus grande France », avec la dénaturalisation des juifs de métropole et, s'agissant des juifs d'Algérie, l'abolition du décret Crémieux (Weil, 2002). L'identification entre national - citoyens et chrétien a bien été renforcée en Algérie par la tardive assimilation juridique et politique des juifs, et dans le cadre confiné d'une colonie où les chrétiens sont minoritaires, et luttent pour le contrôle de la colonie alors que les musulmans revendiquent la citoyenneté dès les années 1920, et que les Juifs en ont bénéficié à

²⁴ Les listes électorales de Mostaganem n'ont pu être consultées.

²⁵ Les listes électorales sont partiellement manquantes s'agissant de Tlemcen et de Sidi Bel Abbes, mais le nombre des électeurs inscrits y avait respectivement presque doublé et presque triplé entre 1893 et la fin de la première guerre mondiale.

Congrès AFSP Strasbourg 2011

partir de 1870. Si bien dans le cas de l'Algérie, les électeurs citoyens constituent une minorité qui craint la concurrence électorale d'une autre minorité d'individus convertis en citoyens (les juifs), et la concurrence politique de la majorité des habitants (les indigènes musulmans transformés en *sujets d'empire*). On comprend alors que l'expression de l'antisémitisme y soit particulièrement virulente, et qu'elle puisse se traduire par la violence politique (les émeutes antijuives) comme par la mobilisation électorale, tandis qu'une pensée coloniale nourrie de racisme essentialiste justifie sans peine l'exclusion des musulmans de la vie politique jusqu'au déclenchement de la guerre d'indépendance (1954).

La menace qu'aurait constitué les « Juifs naturalisés » s'enracine dans l'imaginaire en Algérie, alors que la métropole connaît d'autres cycles d'antisémitisme liés à un autre calendrier politique (affaires Dreyfus, etc...) : pourtant la part des juifs nationaux – citoyens augmente globalement moins vite que celle des autres « nationaux citoyens », tandis que les musulmans, qui ne disposent pas des droits politiques, ne peuvent légalement peser sur la vie politique coloniale. C'est que le modèle catholico – centré du vote et de la citoyenneté s'exprime avec plus de force dans l'Algérie coloniale qu'en métropole, où il se trouve fortement concurrencé, sous la III^e république, par un pouvoir politique qui possède une bien meilleure maîtrise de l'appareil de socialisation politique : *l'individualisme Républicain* (Deloye, 1994) constitue un outil d'intégration politique et de production des citoyens dont l'influence ne dépasse manifestement guère les frontières hexagonales. Dans ces conditions, il reste à aborder quelles sont les institutions susceptibles d'encadrer la mobilisation électorale dans l'Algérie coloniale, en faisant l'hypothèse que le sabre comme le goupillon jouent un rôle moteur, mais dans des espaces différenciés : l'armée dans les contrées reculées des territoires militaires où les officiers ont à la fois un rôle d'administrateurs des populations civiles et de protection des sujets (via les bureaux arabes), et l'Eglise dans les communes peuplées des territoires civils. Seule l'étude des consignes susceptibles d'être données par ces institutions, sinon par d'autres institutions de l'administration coloniale, comme de leur réception au sein de la population, permettrait de mieux mettre en évidence les motivations au vote, et les significations collectivement attribuées à l'opération électorale par les Français d'Algérie, dont l'accès à la citoyenneté demeure en décalage comparé à la situation des Français de métropole.

Références bibliographiques

- Ageron (C.R.), *France coloniale ou parti colonial ?*, Paris, PUF, 1978.
- Arendt (H.), *Les origines du totalitarisme. Sur l'antisémitisme*, Paris, Seuil, 1984.
- Bancel (N.), Blanchard (P.), Vergès (F.), *La République coloniale*, Paris, Hachette, 2003.
- Blévis (L.), « La citoyenneté française au miroir de la colonisation : étude des demandes de naturalisation des « sujets français » en Algérie coloniale », *Genèses*, 53, 2003.
- Bois (P.), *Paysans de l'Ouest*, Paris, Editions de l'EHESS, 1984.
- Colas (D.), *Nationalité et citoyenneté*, Paris, Gallimard, 2004.
- Comtat (E.), *Les pieds – noirs et la politique quarante ans après le retour*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- Deloye (Y.), *Ecole et citoyenneté. L'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy : controverses*, Paris, PFNSP, 1994.
- Deloye (Y.), Ihl (O.), *L'acte de vote*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

Congrès AFSP Strasbourg 2011

- Desrosières (A.), Thévenot (L.), *Les catégories socio – professionnelles*, Paris, La Découverte, 1996.
- Durkheim (E.), *De la division du travail social*, Paris, PUF, 2007.
- Garrigou (A.), *Histoire sociale du suffrage universel en France. 1848 – 2000*, Paris, Seuil, 2002.
- Guionnet (C.), « Un vote résigné et sans signification politique ? Comportements électoraux paysans dans la première moitié du XIX e siècle », *Politix*, 37, 1997.
- Henry (J.R.), « L'identité imaginée par le droit. De l'Algérie coloniale à la construction européenne », in Martin (D.C.), dir., *Cartes d'identité. Comment dit-on nous en politique ?*, Paris, PFNSP, 1994.
- Julien (C.A.), *Histoire de l'Algérie contemporaine. La conquête et les débuts de la colonisation (1827 – 1871)*, Paris, PUF, 1964.
- Kateb (K.), « Les populations dans l'Algérie coloniale. Des indigènes aux algériens », in Chaulet – Achour (C.), Belaskri (Y.), dir., *L'épreuve d'une décennie. Algérie, art et culture*, Paris, Editions Paris Méditerranée, 2004a.
- Kateb (K.), « La statistique coloniale en Algérie (1830 – 1962). Entre la reproduction du système métropolitain et les impératifs d'adaptation à la réalité algérienne », *Courrier des statistiques*, 12, décembre 2004.
- Lévi-Strauss (C.), *Race et histoire*, Paris, Denoël Gonthier, 1961.
- Marx (K.), *Le dix huit brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Editions sociales, 1984.
- Merle (I.), *Expériences coloniales. La Nouvelle Calédonie, 1853 – 1920*, Paris, Belin, 1995.
- Nicolet (C.), *L'idée républicaine en France*, Paris, Gallimard, 2001.
- Noiriel (G.), *Population, immigration et identité nationale en France. XIXe – XXe*, Paris, Hachette, 1992.
- Noiriel (G.), *Etat, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris Belin, 2001.
- Passeron (J.C.), *Le raisonnement sociologique. Un espace non – poppérien de l'argumentation*, Paris, Albin Michel, 2006.
- Rey - Goldzeiguer (A.), « Les plébiscites en Algérie sous le second empire », *Revue historique*, CCXXIX, Janvier Mars 1983.
- Saada (E.), « Citoyens et sujets de l'empire français. Les usages du droit en situation coloniale », *Genèses*, 53, 2003.
- Savarese (E.), *L'invention des pieds – noirs*, Paris, Séguier, 2002.
- Savarese (E.), *Algérie, la guerre des mémoires*, Paris, Non – Lieux, 2007.
- Schnapper (D.), *La communauté de citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1991.
- Siegfried (A.), *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la III e République*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2010.
- Strudel (S.), *Votes Juifs. Itinéraires migratoires religieux et politiques*, Paris, PFNSP, 1996.
- Thenault (S.), « L'histoire au musée : l'espace, les temps, les mots de l'Algérie coloniale », in Savarese (E.), Dir., *L'Algérie dépassionnée. Au delà du tumulte des mémoires*, Paris, Syllepses, 2008.

Congrès AFSP Strasbourg 2011

Weil (P.), *Qu'est – ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la révolution*, Paris, Grasset & Fasquelle, 2002.